

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, salle de la télécabine, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 20 juin 2023

PRÉSENTS : Estelle COUDERT (arrivée à 20h40), Vincent FREMONT, André JORDAN, Rébecca VERMANT, Sylviane COTTET DUMOULIN, Laurent MUDRY, Catherine VULLIEZ, François MITHIEUX, Kévin DELALE, Françoise JOCHUM et Sophie COTTET.

ABSENTS EXCUSES : Catherine CULLAZ (procuration à Françoise JOCHUM), Dominique HALLOT (procuration à Estelle COUDERT) et Yves DELALE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylviane COTTET DUMOULIN

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 mai 2023 est approuvé par les élus.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation par la SEA des alpages : conventions et travaux en cours
- Prorogation du changement de salle pour les conseils municipaux et les mariages dans le cadre des travaux de réaménagement de la Mairie
- Travaux de réaménagement de la Mairie – attribution du lot n°12 mobilier construit
- Demande de subvention auprès de la Région pour la vidéoprotection
- Renouvellement de la Commission de contrôle des listes électorales
- Décision modificative n°1 du budget forestier
- Décision modificative n°1 du budget eau et assainissement
- Décision modificative n°1 du budget principal
- Compte-rendu de la Commission d'urbanisme du 8 juin 2023
- Compte-rendu diverses réunions
- Questions diverses

PRESENTATION PAR LA SEA DES ALPAGES : CONVENTIONS ET TRAVAUX EN COURS

Le Maire remercie Rémy VERICEL, Technicien à la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie, d'être venu au Conseil de ce soir. Rémy VERICEL a travaillé sur la nouvelle convention de Damoz des Moulins et propose d'actualiser les conventions en cours.

ALPAGE DE DAMOZ DES MOULINS

Rémy VERICEL projette un plan de l'alpage de Damoz des Moulins qui délimite les 15 parcelles communales. L'alpage comprend également des parcelles privées. La zone cadastrale concernée est de 1ha 94a 57ca, il faut y déduire notamment la partie forestière pour aboutir à une surface exploitable de 1ha 51a 65ca. Au vu de la valeur de l'herbe à 3,91€, fixée annuellement par arrêté préfectoral, le loyer annuel sera de 5,90€.

Rémy VERICEL informe les élus que le modèle de conventions d'alpage a été revu par la Préfecture en 2018 et qu'il contient de nouvelles dispositions qui pourraient intéresser la Commune comme la prise en compte des travaux de déboisement par les alpagistes, des possibilités de révision de prix, des clauses de non-renouvellement...

Le Maire propose aux élus de dénoncer l'ensemble des conventions en 2024 et de repartir sur de nouvelles conventions. Rémy VERICEL ajoute que c'est l'occasion de refaire le point avec les agriculteurs sur les parcelles exploitées et exploitables, de redéfinir les zones pâturables, de mettre à jour les numéros de parcelles, d'inclure les effectifs de bétail... Les conventions types sont définies pour une durée de 6 ans allant du 1^{er} mai au 30 octobre, elles sont renouvelables tacitement pour une durée de 3 ans. Les élus valident le principe de remise à jour des conventions.

Le Maire qui est aussi alpagiste quitte la séance, ne prend pas part ni au débat ni au vote. André JORDAN, adjoint, doyen de l'assemblée, mène les débats.

ALPAGE DE LONGEMALE

Rémy VERICEL explique que sur l'alpage de Longemale, il n'existe pas de convention avec Sylvain METRAL qui l'exploite en partie avec M. William CHALENÇON. Il projette un plan de l'alpage et propose aux élus de conventionner avec M. METRAL selon les mêmes conditions que les autres exploitants. La surface exploitable est de 37 ha 59 a et 40 ca. La location annuelle serait fixée à 146,97€.

Les élus votent, à l'unanimité, la mise en place d'une convention pluriannuelle de pâturage avec Sylvain METRAL pour l'alpage de Longemale.

ALPAGE DE LONGEMALE - CERAUSEZ

Rémy VERICEL confirme qu'il faut actualiser les parcelles louées à Cérausez car celles qui figurent dans la convention initiale ne correspondent pas à l'exploitation actuelle sur le terrain. Rémy VERICEL propose un avenant à la convention avec William CHALENÇON. La surface exploitable est de 17 ha 85a, ce qui se traduit par une location annuelle de 69,79€.

Les élus, valident, à l'unanimité, l'avenant à la convention avec William CHALENÇON.

PROROGATION DU CHANGEMENT DE SALLE POUR LES CONSEILS MUNICIPAUX ET LES MARIAGES – TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Le Maire confirme que les travaux de la Mairie ont encore pris du retard. La dernière demande de prorogation allait jusqu'à fin juin 2023.

Le Maire propose aux élus de solliciter un nouvel accord du Sous-Préfet pour la tenue des séances du Conseil municipal dans la salle de réunion de la Télécabine et un nouvel accord du Procureur de la République pour la tenue des mariages dans la salle communale située au 2 allée du Plan d'Avoz.

Le Maire confirme que l'étage de la Mairie est bientôt terminé. Rébecca VERMANT qui a assisté à la dernière réunion de chantier confirme qu'il reste à finir les plafonds, les sanitaires et le sol. Le Maire confirme que les radiateurs vont être finalement changés au rez-de chaussée, pour être identique à ceux du 1^{er} étage.

Après discussion, les élus votent à l'unanimité les demandes de prorogation de changement de salles pour une durée de 4 mois maximum.

TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA MAIRIE – ATTRIBUTION DU LOT 12 – MOBILIER CONSTRUIT

Le Maire présente le devis et la perspective de la future banque d'accueil pour la Mairie. L'entreprise POLUGIC, qui se situe à Marin, propose une offre à 9 764,26 euros HT, soit 4 800€ de moins que l'offre étudiée lors de la séance du 22 mai dernier.

Le Maire confirme que les deux menuisiers sollicités n'ont pas pu répondre à la demande car ils ne sont pas équipés pour ce type de réalisation.

Après discussion, les élus, retiennent, à l'unanimité, le devis de POLUGIC pour la future banque d'accueil de la Mairie.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR LA VIDEOPROTECTION

Le Maire passe la parole à Catherine VULLIEZ qui s'occupe du projet de mise en place de la vidéoprotection sur la Commune. Elle rappelle que 3 entreprises avaient été sollicités pour des devis : SPIE, Vidéocom et Alpina Télécom. Dans le cadre de l'avancée du dossier, il avait été convenu il y a maintenant 2 ans d'attendre le déploiement de la fibre optique pour que la vidéoprotection en bénéficie.

Le Maire a demandé à Catherine VULLIEZ de relancer le dossier car le déploiement de la fibre optique prend beaucoup plus de temps que prévu et apporte à ce jour plus de désordres sur la voirie que d'avantages pour les habitants.

Catherine VULLIEZ présente le devis actualisé de SPIE pour 98 910€ HT qui inclut 2 relais et des caméras qui balayent l'entrée de la Commune côté Thonon, la Mairie, le gymnase, le collège, l'accès à la station, ainsi qu'une salle de supervision. Elle ajoute que c'est l'entreprise qui équipe les Communes de Montriond et de Morzine notamment.

François MITHIEUX interroge l'origine du projet. Le Maire rappelle que c'est une demande de la gendarmerie. La Commune de Saint Jean d'Aulps est la 2^{ème} commune de la Vallée en termes de délinquance (cambriolage, trafic...). Le Maire confirme qu'on ne connaît pas la répartition par secteur et que le taux d'élucidation est très élevé pour la Brigade de Montriond dès lors qu'elle dispose de caméras de surveillance. Dans le cadre du Tour de France, Laurent MUDRY, pompier, a visité les centres de supervision dans les Communes et confirme la qualité des caméras installées par la Société SPIE.

Après discussion, les élus aimeraient ajouter une caméra côté maternelle – Villages vacances. Le Maire ajoute qu'à proximité des écoles primaires, la subvention passe de 50 à 80% de prise en charge.

Le Maire ajoute que les problèmes d'incivilité ont été largement abordés par les habitants lors des réunions de quartier.

Après discussion, les élus, votent à l'unanimité, le dépôt d'un dossier de subvention auprès de la Région.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de renouveler les membres de la Commission de contrôle des listes électorales, nommés en 2020 pour une durée de 3 ans. Il rappelle qu'il faut nommer 5 membres, sont exclus le Maire et les adjoints et que les 2 listes doivent être représentées.

Il rappelle les élus nommés en 2020 :

Sur la liste majoritaire : Rébecca VERMANT, François MITHIEUX et Kévin DELALE.

Sur la liste minoritaire : Sophie COTTET et Yves DELALE.

Catherine VULLIEZ se propose de prendre la place de Rébecca VERMANT. Les autres membres restent en place. Les élus sont d'accord à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET FORESTIER

Le Maire informe les élus que la Préfecture, dans le cadre des contrôles des budgets primitifs 2023, a demandé à ce que le résultat en fonctionnement de l'année 2022 soit affecté en recette d'investissement au compte 1068 et non en recette de fonctionnement.

Après présentation des écritures, les élus votent à l'unanimité la DM n° 1 du budget forestier telle que présentée.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire informe les élus que le budget primitif ne prévoyait pas assez de crédit pour les annulations de titres relatifs à la facturation de l'eau et de l'assainissement. Il ajoute que le Département a notifié à la Commune la subvention pour les travaux de la phase 2 de Graydon aux Adrets de 109 890€. Il propose donc d'inscrire l'ensemble du projet de 366 300 € HT en recette et dépense d'investissement.

Après présentation des écritures, les élus votent à l'unanimité la DM n° 1 du budget eau et assainissement telle que présentée.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire informe les élus que le budget primitif ne prévoyait pas assez de crédit pour les annulations de titres relatifs au secours sur pistes et rappelle que l'émission de nouveaux titres ne demandent pas de crédits mais les annulations ne se font pas sans crédit budgétaire.

Après présentation des écritures, les élus votent à l'unanimité la DM n° 1 du budget principal telle que présentée.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME

La commission s'est réunie le 8 juin 2023.

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	PC07423823B0013 26/04/2023 PUECH Thomas Saint Jean Construction 2 maisons + 2 carports	AI 58-59	UH	bleue 60A
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	PC07423823B0014 11/05/2023 BARROIS Samuel 778 route du Jourdil Transfo grange en habitation	H 1309-1313 1311-676	UH-Uhpa	bleue 49F
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	PC07423823B0015 16/05/2023 PUECH Thomas Rte de la Moussière Construction 2 maisons + 2 carports	AI 58-59	UH	bleue 60A
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	PC07423823B0016 05/06/2023 STEWART Daniel Clos de l'Abbaye maison	AB 615		

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	PC07423823B0017	B 1580	N-A	bleue 64A
RECU LE	08/06/2023	1590-2329		rouge 94X
NOM	OBOLENSKY Edward			
LIEU	170 chemin du Relais			
OBJET	Extension chalet (garage)			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	DP07423823B0021	AD 488	UA2	bleue 64A
RECU LE	26/04/2023			
NOM	DURKIN Craig			
LIEU	1829 route des Grandes Alpes			
OBJET	Changement fenêtres			
NUMERO	DP07423823B0022	AI 115	UH	bleues 60A et 61A
RECU LE	04/05/2023			
NOM	GLAZIER Darren			
LIEU	844 route de la Moussière			
OBJET	Rénovation toiture			
NUMERO	DP07423823B0023	G 1033	UB2-UC	bleue 52A
RECU LE	09/05/2023			
NOM	VIGNAL Ludovic			
LIEU	1868 route de la Moussière			
OBJET	Changement fenêtres			
NUMERO	DP07423823B0024	B 1265-1228	A	blanche
RECU LE	26/05/2023			
NOM	COMMUNE			
LIEU	Le Bas Thex			
OBJET	Clôture			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	DP07423823B0025	AI 233-259	UC	bleue 52A
RECU LE	30/05/2023			
NOM	ARMSTRONG Charles			
LIEU	43 route de la Borne			
OBJET	Modification façades			
NUMERO	DP07423823B0026	A 2369	UH/A	Bleue 79A
RECU LE	02/06/2023			
NOM	JUDGE Alastair			
LIEU	1385 route de la Villaz			
OBJET	panneaux photovoltaïques			
NUMERO	DP07423823B0027	F 134-135	A-N	bleue 70A
RECU LE	06/06/2023			rouge 71Y
NOM	JUD Aurélien			
LIEU	1904 route de la Valettaz			
OBJET	Clôture, isolation toiture, ouverture			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0054 27/04/23 NOVALPS Cu de simple information 468 route de la Moussière	AI 231	UH-N-UC	bleues 52A et 55A rouge 154X
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU 07423823B0055 09/05/23 NOVALPS Cu de simple information 361 route du Bas Thex	B 887	UH	bleue 38A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0056 09/05/2023 NOVALPS Cu de simple information 3357 route de la Moussière	G 941	UT-N	Bleue 52A rouges 19X-14X
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0057 12/05/2023 NOVALPS Cu de simple information 1332 route d'Essert la Pierre	E 482-483	UC-A	blanche
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0058 22/05/2023 Me GRANGE Cu de simple information 110 route de la télécabine	G 876-1058 1060-1062 1064-1066 1068-1071	UT	bleue 52A

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0059 22/05/23 NOVALPS Cu de simple information 110 route de la télécabine	G 876-1058 1060-1062 1064-1066 1068-1071	UT	bleue 52A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0060 25/05/23 NOVALPS Cu de simple information Sous le Devant	AC 74-86	N	bleues 111F-114K
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0061 25/05/2023 NOVALPS Cu de simple information Sous le Devant	B 1841-1844 1846-1868 1882-1911	A-N	Bleues 111F-64A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0062 25/05/2023 NOVALPS Cu de simple information Sous le Devant	C 2559-2583	N	non étudiée bleue 64A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0063 26/05/2023 Office notarial du Levant Cu de simple information 2343 route de la Moussière	G 486-487 511	UB2	bleue 52A

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0064 01/06/23 NOVALPS Cu de simple information 438 chemin Napoléon	AE 257-258 281-287	UH	bleues 66B-64A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0065 05/06/23 NOVALPS Cu de simple information Bellecombe	C 1796-1798	UH	Bleue 158N
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0066 06/06/2023 NOVALPS Cu de simple information 2860 route de la Moussière	G 515-517 938	UT-N-A	bleue 52A rouge 14X

Estelle COUDERT présente les DIA, déclaration d'intention d'aliéner, en cours. Aucune décision de préemption n'est prise par les élus.

Les dossiers suivants ont été signés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
DP23B04	COX Christopher	3032 route de la Moussière	Agrandissement balcon terrasse	REFUS 02/06/2023
DP23B13	SCI TIVALOMA	52 route de la Villaz	Remplacement menuiserie fenêtres et portes fenêtres	ACCORD 08/06/2023
DP23B16	PACHOUX Fantin	168 route du Plan de Lesse	Modif. façades	ACCORD 26/05/2023
DP23B22	GLAZIER Darren	844 route de la Moussière	Rénovation toiture	ACCORD 19/06/2023
DP23B23	VIGNAL Ludovic	1868 route de la Moussière	Changement fenêtres	ACCORD 31/05/2023
DP23B24	COMMUNE	Bas Thex	Clôture	ACCORD 19/06/2023
DP23B25	ARMSTRONG Charles	43 route de la Borne	Modif. façades	ACCORD 20/06/2023
PC23B02	JACOBS Laura	Route du Bas Thex	Construction maison	ACCORD 14/06/2023
PC23B04	MERLIN Sabrina	216 chemin des Outteaux	Aménagement grange en habitation, démolition auvent, abri voitures	ACCORD 25/05/2023
PC23B12	SAINT Liam	365 route du Bas Thex	Rénovation bâtiment	ACCORD 13/06/2023

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

Lundi 12 juin : Réunion de la Commission gestion des bâtiments communaux

Le Maire rappelle que la réunion s'est portée sur les bâtiments et terrains des anciens logements de la MGEN, route des Grandes Alpes, que la Commune a acquis par l'intermédiaire de l'EPF, Etablissement Public Foncier. Les élus ont étudié les quatre propositions de rachat d'un bâtiment et des terrains attenants et ont validé l'offre de rachat la plus élevée. Le Maire confirme que la suite de la procédure qui consiste à faire refuser l'acheteur évincé est en cours avec l'EPF. Les élus ont validé l'accompagnement de la Commune par une économiste, Mme Millet, pour faire chiffrer des travaux de rénovation à minima. Le Maire confirme que la Région ne subventionne plus ce type de rénovations, excepté les panneaux photovoltaïques. Le Département a pris le relai, une demande de subvention pourra leur être soumise.

QUESTIONS DIVERSES

Réunions de quartier

Le Maire confirme que ce vendredi aura lieu la dernière réunion de quartier à la place de la Moussière. En moyenne, sur les 4 autres réunions, entre 20 et 30 personnes sont venus à la rencontre des élus. Les retours sont plutôt positifs et les échanges constructifs. Le Maire confirme que les sujets les plus abordés sont la vitesse sur les routes, les incivilités, les chiens et leurs excréments, l'école et son projet d'agrandissement, les aires de jeux et les travaux sur l'eau et l'assainissement. Estelle COUDERT demande si la question des transports a été évoquée. Le Maire répond négativement. Rébecca VERMANT indique que des habitants demandent si ces réunions seront reconduites l'an prochain. Le Maire répond que les secteurs seront peut-être à revoir.

Illuminations

Suite aux échanges et à la réunion, Rébecca VERMANT présente les illuminations qui pourraient être ajoutées dès cet hiver : des traversées de route en entrée et sortie de Village et à l'entrée de la station, des illuminations du pont de la Perry à la station et un sapin à Essert-la-Pierre, Une partie serait achetée et l'autre partie serait louée auprès de Leblanc Illuminations. Après présentation de vidéos, les élus valident les modèles et l'implantation.

14 Juillet / Bal des pompiers

Rébecca VERMANT confirme qu'un spectacle son et lumière sera organisé à l'Abbaye pour le 14 juillet au soir avec en ouverture un défilé des pompiers et la présence du Brass Band. Laurent MUDRY confirme que les pompiers y organiseront leur bal avec buvette. L'organisation pour le jumelage de ces événements est en cours avec David PIGET, directeur de l'Abbaye, et les services techniques de la Commune.

Pass'Portes du Soleil : les 23-24-25 juin 2023

La station du Roc d'Enfer a participé pour la 2^{ème} fois à la Pass'Portes en collaboration avec les autres stations des Portes du Soleil. Cette édition a compté près de 600 participants sur Graydon au point de ravitaillement. Tout s'est très bien passé. Les participants étaient satisfaits des parcours.

Recensement de la population

Le Maire informe les élus qu'un recensement de la population est prévu par l'INSEE entre le 18 janvier et le 17 février 2024.

Diagnostic Ouvrages d'Arts

Le Maire informe les élus que la Commune a été retenue dans le cadre d'un appel à projet. Un diagnostic des murs et ponts de la Commune sera réalisé entre 2024 et 2025 par un bureau d'étude ; il intégrera des préconisations. Ces prestations seront entièrement prises en charge par l'Etat.

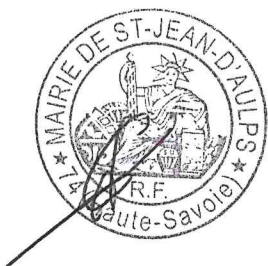
Décision du Tribunal judiciaire de Thonon les Bains

Le Maire confirme aux élus le délibéré du juge en date du 9 mai. Il ne l'avait pas fait lors de la séance du 22 mai car le Procureur de la République pouvait faire appel de la décision.

Il confirme qu'aucune amende n'a été retenue à titre personnel, ni au titre de la Commune. La Commune se doit de régulariser le dossier administratif pour la piste de la Chanterelle dans un délai de 30 mois sous peine d'une amende de 60 000€. Pour le pumptrack, aucune charge n'a été retenue. La décision est toujours en attente de notification, le tribunal dispose d'un délai de 2 mois.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 17 juillet à 20h dans la salle de réunion du bâtiment de la télécabine.

Le Maire,
William CHALENÇON



Le Secrétaire de séance,
Sylviane COTTET DUMOULIN

